COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 juin 2021

Conseillers en exercice	**11**
Conseillers présents	**11**
Conseiller absent	**00**
Conseiller représenté	**00**
•	
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 1er juin 2021	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.
Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.
Absent : /
Représenté : /

A l'ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance.
Monsieur le Maire annonce qu'il n'y a pas de pouvoir pour cette séance.

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :
Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 07 mai 2021.
- Délibérations :
  - Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune.
  - Office National des Forêts : choix des travaux.
  - Proposition coupes pour 2022.
  - Numérotation et dénomination des rues – finalisation.
  - Demande de subventions des associations.
  - Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers.
  - Autorisation donnée au Maire d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Marseille – affaire parcelle AB310.
  -
- Questions diverses.
  - Préparation journée du 19 juin 2021.
  - Elections du 20 et 27 juin 2021.
  - Bilan dossiers d'urbanisme.
  - Règlement cimetière.
  - Etc…

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 mai 2021 :
Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 07 mai 2021.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire présente la délibération.
Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

II. Office National des Forêts : choix des travaux : Programme d'action pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente la délibération.
Monsieur BELLET estime que la création d'une aire de pique-nique au parking, favorisera le camping sauvage.
Monsieur BELLET Fabrice demande si le projet de création d'un sentier qui rejoint Pontis est en cours, et si l'ONF ne pourrait pas intervenir sur le projet.
Madame Carine GALLI répond que le projet est pris en charge par la communauté de communes de Serre-Ponçon.
Monsieur le Maire explique qu'une vente de bois à été faite par l'ONF, rapportant 4000.00€. Il propose de commander des travaux à l'ONF à hauteur de 4000.00€.

Monsieur BELLET Fabrice estime que les montants de l'ONF ne sont pas excessifs au vu des travaux et qu'il serait souhaitable d'en faire entretenir davantage. Il demande également s'il serait possible d'avoir un listing des sentiers afin d'avoir une vue d'ensemble pour les prochains travaux.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à la majorité des membres présents.
Pour : 10 – contre : 0 Abstention : 1 (Annemarie BART)

III. Proposition coupes pour 2022.

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

IV. Numérotation et dénomination des rues – finalisation.

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si la numérotation et la dénomination des rues est active sur les GPS. Monsieur le Maire réponds par l'affirmative.

V. Demande de subventions des associations.

Monsieur le Maire présente la délibération. Il explique que l'année dernière, les choix ont été par « tradition ». Il propose de recentrer les subventions sur les acteurs locaux qui ont plus de mal à se faire subventionner que les associations nationales qui peuvent recevoir les dons par le privé plus facilement.

Monsieur le Maire informe également que le comité départemental de voile a remboursé la subvention de l'année dernière car l'action pour laquelle la subvention a été demandé n'a pas eu lieu.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

VI. Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers.

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

VII. Autorisation donnée au Maire d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Marseille – affaire parcelle AB310.

Monsieur le Maire présente la délibération.
Monsieur le Maire précise qu'aucun accord n'a été trouvé, et que dans la mesure où le conseil municipal suit la ligne que qu'il s'est donné, l'action en justice est inévitable.
Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

a) Préparation journée du 19 juin 2021.

Monsieur Jacques BONNIN, 1er adjoint, informe qu'à ce jour 55 personnes inscrits. Il présente le menu.
Madame LEANDRI a donné l'autorisation d'utiliser le terrain dessous la mairie.

b) Elections du 20 et 27 juin 2021.

Monsieur Jacques BONNIN, 1er adjoint, fait le point sur les permanences.

c) Bilan dossiers d'urbanisme.

Toutes autorisations confondues, le service mutualisé a instruit 812 dossiers d'urbanisme (hors CUa).
Pour la commune du Sauze du Lac, le nombre de dossier s'élève à 9.

d) Règlement cimetière.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre connaissance du projet du règlement du cimetière avant le prochain conseil municipal.

e) Commission tourisme de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP)

Monsieur le Maire informe que le projet de l'office de tourisme intercommunal à Chorges est bloqué en raison de contrainte technique.
La CCSP va déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre de l'espace valléen.

f) Jardin communal

Le mardi et vendredi soir à partir de 19h, les habitants peuvent se retrouver au jardin communal. Monsieur le Maire rappel qu'il n'y a pas d'obligation d'être présent à chaque fois ; l'objectif étant le partage d'un moment de convivialité.

g) Terrain communal entrée du village – dessous la fontaine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait rencontré, en mars 2021, l'habitant qui travaille la parcelle communale, afin de lui proposer de ne pas installer de filets. Un accord avait été trouvé : les filets ne devaient plus mis en place.
Or cet accord n'a pas été respecté. Le conseil municipal est d'accord pour récupérer ce terrain après la récolte des légumes.

h) Agent saisonnier

Il n'y a pas de candidat pour le poste d'agent saisonnier. Le conseil municipal décide d'élargir la recherche à des candidats à partir de 16 ans.

i) Présentation projet global CAUE

Monsieur le Maire rappel au conseil municipal la réunion de présentation du CAUE concernant les projets réalisables sur la commune. Il demande au conseil de réfléchir aux propositions pour en parler ultérieurement.
Ce projet englobe également les aménagements de voies. Monsieur Jean-Michel MAURE propose de demander aux anciens et aux utilisateurs les idées qu'ils pourraient apporter.
Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion en septembre.

j) Entretien des routes et aménagement voirie

Réfection des routes : Une demande de subvention va être déposé auprès du conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe pour les dégâts d'hiver.
Entretien de la voirie : l'épareuse doit intervenir sur la commune la semaine 25.
Monsieur Fabrice BELLET informe que l'enrobé aux Ducs a été réalisé par une entreprise. Il souhaite pouvoir voir les entreprises avant le commencement des travaux afin de définir les travaux a réaliser.
Aménagement : Madame Annemarie BART demande la possibilité d'installer des rails pour garer les vélos dans le village, ainsi que l'installation de cage de foot au tennis. Des devis vont être demandé.

k) Triathlon

Madame Annemarie BART présente ces propositions de décoration à l'occasion du triathlon qui traversera la commune le 4 juillet 2021.

l) Animations été

Une partie des animations pour l'été 2021 a été acté avec l'association Euroscope :
10 juillet : atelier scientifique à la plage de Port-Saint-Pierre
31 juillet : création de l'arbre à souhait.
25 septembre : land art.
Monsieur le Maire rappelle que la fête du village est prévue le 24 juillet. Une soirée dansante sera organisée, avec un apéritif gratuit, et un menu payant avec paella, suivie d'une soirée dansante.
Par ailleurs, une réunion est prévue pour mettre en place des activités sportives.

m) Formation premiers secours et utilisation du défibrillateur

La mairie a demandé une proposition aux pompiers afin de mettre en place une formation aux premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur.

n) **Création de sentier**

Madame Carine GALLI informe que le sentier reliant Pontis est terminé. Les panneaux seront installés l'année prochaine.

o) **Compteur vert**

Monsieur Fabrice BELLET demande si l'installation des de compteur vert, permettant l'arrosage sans payer d'assainissement, est possible. Monsieur le Maire répond qu'une l'idée est intéressante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *21h30.*

Affichage des délibérations effectué le 15/06/2021 à 17h00

Affichage effectué le 13/07/2021 à 17h30
Le Maire,
Bernard RAIZER
Signature

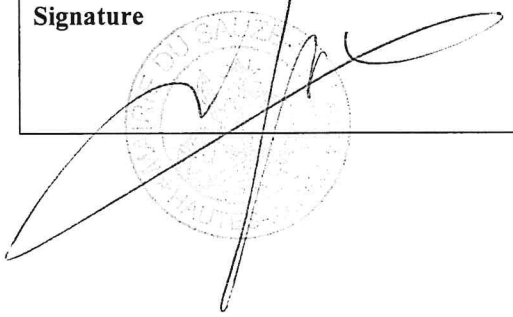

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D252021-DE

MAIRIE du SAUZE DU LAC
05160

N°25/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 08 Juin 2021

Conseillers en exercice	**11**
Conseillers présents	**11**
Conseiller absent	**00**
Conseiller représenté	**00**
•	
Convocation 1er juin 2021	
•	
Pour	**11**
Contre	**0**
Abstention	**0**
•	
Annexe	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.

Absent : /

Représenté : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1er juillet 2021.

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a été ainsi engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à l'extinction nocturne partielle (ou totale) de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à a préservation de l'environnement par limitation des émissions de gaz a effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparait que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'éclairage public pur étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

DECIDE

Qu'à compter du 1er juillet 2021 l'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble de la commune, la nuit de 23 heures à 5 Heures.

Des panneaux d'informations seront installés aux entrées de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, ou réduction, les mesures d'informations de la population et d'adaptation de la signalisation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D262021-DE

MAIRIE du SAUZE DU LAC

05160

N°26/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 08 Juin 2021

Conseillers en exercice	**11**
Conseillers présents	**11**
Conseiller absent	**00**
Conseiller représenté	**00**
•	
Convocation 1er juin 2021	
•	
Pour	**10**
Contre	**0**
Abstention	**1**
•	
Annexe	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.

Absent : /

Représenté : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Programme d'action pour l'année 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Office National des Forêts a proposé, comme chaque année, un programme de travaux pour l'année 2021.
Il présente le devis :
TRAVAUX d'INFRASTRUCTURE :

- Travaux d'entretien de route en terrain naturel (piste en terrain naturel sur le haut de la basse verne) 1.40km, nivelage au tractopelle et nettoyage des renvois d'eau : 3200.00HT

OPERATIONS LIEES A L'ACCUEIL DU PUBLIC

- Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique…(air d'accueil en bordure de la route) et remplacement et amélioration de la fontaine (« bachas ») : 1860.00€
- Entretien propriété de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique…(sentiers des Demoiselles coiffées), maitrise de la végétation et réouverture de points de vue sur le sentier : 4020.20€
- Création d'une aire de pique-nique au parking (basse verne) : 3320.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE VALIDER** une (l'ensemble ou une partie) du devis proposé.
- **DE CHOISIR** les actions suivantes :
  - Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique…(air d'accueil en bordure de la route) et remplacement et amélioration de la fontaine (« bachas ») : 1860.00€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

Abstention : 1 (Annemarie BART)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D272021-DE

MAIRIE du SAUZE DU LAC
05160

N°27/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 08 Juin 2021

Conseillers en exercice	**11**
Conseillers présents	**11**
Conseiller absent	**00**
Conseiller représenté	**00**
•	
Convocation 1er juin 2021	
•	
Pour	**11**
Contre	**00**
Abstention	**00**
•	
Annexe	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.

Absent : /

Représenté : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Assiette des coupes 2022.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
En cas d'accord avec les propositions de l'ONF :

- ✓ approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,
- ✓ demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
- ✓ pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- ✓ approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2022 présentés ci-après.

ETAT D'ASSIETTE :

Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe [1]	Volume présumé réalisable (m³)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF [2]	Année décidée par le propriétaire [3]	Destination prévisionnelle	
								Délivrance (m³)	Vente (m³)
9.i	RS	380	6.18	Réglée	2022	2022			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le Maire

Bernard RAIZER

[1] Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, JA Jardinée

[2] Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

[3] Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D282021-DE

MAIRIE du SAUZE DU LAC
05160

N°28/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 08 Juin 2021

Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	11
Conseiller absent	00
Conseiller représenté	00
•	
Convocation 1er juin 2021	
•	
Pour	11
Contre	00
Abstention	00
•	
Annexe	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.

Absent : /

Représenté : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Opération : dénomination et numérotation des voies : modification et validation du rapport définitif du projet d'adressage.

Monsieur le Maire rappelle le projet de dénomination et numérotation des voies et la délibération du 12 avril 2017 concernant la signature de la convention entre la poste et la commune.
Vu la délibération N° 36/2017, en date du 26 juillet 2017, le conseil municipal a procédé à certains changements de dénomination de rues et validé pour point « 0 », la RD 954.
Vu délibération N° 36/2017 du conseil municipal du 26 juillet 2017 concernant le changement / modification de certaines rues.
Vu la délibération N° 45/2017 du 29 septembre 2017 concernant la modification et validation de l'audit.
Vu la délibération N° 63/02017 du 10 novembre 2017 ayant pour objet « Opération : dénomination et numérotation des voies : validation de l'adressage »
Vu la délibération N°21/2018 du 23 mars 2018, modifiant et validant le rapport définitif du projet d'adressage.
Vu la délibération N°19/2021 du 06 avril 2021 concernant la modification et validation du rapport définitif du projet d'adressage.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Madame le Maire rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le projet d'adressage relève 128 points d'adresse sur la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de :
- D'ADOPTER les dénominations des voies communales comme indiquées dans le tableau ci-dessous
- APPROUVE l'état et les plants joints à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Numéro parcelle cadastrale	Nouveau numéro	Nouveau nom	Commune
ZH0020	123	Chemin de la Combe Guérin	LE SAUZE-DU-LAC
ZC0001	556	Chemin de l'estaniol	LE SAUZE-DU-LAC
ZC0040	1609	Chemin de l'estaniol	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0087	650	Chemin de Port Saint Pierre	LE SAUZE-DU-LAC

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

MAIRIE du S
05160

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D282021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ZE0102	**767**	**Chemin de Port Saint Pierre**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0103	**942**	**Chemin de Port Saint Pierre**	LE SAUZE-DU-LAC
ZD0039	**533**	**Chemin de Saint Martin**	LE SAUZE-DU-LAC
ZA0013	**135**	**Chemin des Frênes**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0119	**76**	**Chemin des Grisons**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0065	**84**	**Chemin des Grisons**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0064	**138**	**Chemin des Grisons**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0062	**183**	**Chemin des Grisons**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0061	**207**	**Chemin des Grisons**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0050	**396**	**Chemin des Grisons**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0300	**17**	**Impasse de la Ribiere**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0290	**50**	**Impasse de la Ribiere**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0289	**40**	**Impasse de la Ribiere**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0291	**72**	**Impasse de la Ribiere**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0194	**12**	**Impasse des Pivoines**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0324	**17**	**Impasse des Roses Trémières**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0329	**2**	**Place du village**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0330	**4**	**Place du village**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0226	**8**	**Place du village**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0226	**8**	**Place du village**	LE SAUZE-DU-LAC
ZE0069	**444**	**Route départementale 954**	LE SAUZE-DU-LAC
ZB0033	**507**	**Route des Demoiselles Coiffées**	LE SAUZE-DU-LAC
ZB0043	**93**	**Route d'Orbanne**	LE SAUZE-DU-LAC
ZB0052	**201**	**Route d'Orbanne**	LE SAUZE-DU-LAC
ZC0074	**85**	**Route du village**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0430	**764**	**Route du village**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0422	**921**	**Route du village**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0444	**962**	**Route du village**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0331	**20**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0212	**29**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0332	**30**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0210	**41**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0419	**42**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0334	**60**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0434	**69**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0433	**84**	**Rue de la Cantouna**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0012	**61**	**Rue de la Cîme**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0011	**84**	**Rue de la Cîme**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0330	**5**	**Rue des Bleuets**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0330	**15**	**Rue des Bleuets**	LE SAUZE-DU-LAC

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

MAIRIE du SAUZE-DU-LAC
05160

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D282021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AB0432	18	Rue des Bleuets	LE SAUZE-DU-LAC
AB0241	337	Rue des Clots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0078	24	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0079	52	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0080	72	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0081	94	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0082	114	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0075	137	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0083	142	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0075	153	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0084	172	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0116	192	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0086	222	Rue des Coquelicots	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0033	51	Rue des Lys	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0128	100	Rue du Belvédère	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0127	120	Rue du Belvédère	LE SAUZE-DU-LAC
ZH 126	140	Rue du Belvédère	LE SAUZE-DU-LAC
AB0432	233	Rue du Belvédère	LE SAUZE-DU-LAC
AB0432	257	Rue du Belvédère	LE SAUZE-DU-LAC
AB0375	36	Rue du Forgeron	LE SAUZE-DU-LAC
AB0307	45	Rue du Forgeron	LE SAUZE-DU-LAC
AB0307	71	Rue du Forgeron	LE SAUZE-DU-LAC
AB0306	87	Rue du Forgeron	LE SAUZE-DU-LAC
AB0214	17	Rue du Four	LE SAUZE-DU-LAC
AB0432	28	Rue du lac	LE SAUZE-DU-LAC
AB0327	51	Rue du lac	LE SAUZE-DU-LAC
AB0330	64	Rue du lac	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0061	31	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0063	45	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0064	65	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0067	121	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0068	147	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0069	167	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0070	187	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0071	209	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0046	242	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0048	283	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0049	315	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0050	335	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0042	338	Rue du lotissement Des Ducs	LE SAUZE-DU-LAC

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

MAIRIE du S
05160

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D282021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ZH0051	**353**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0061	**373**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0039	**380**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0038	**400**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0054	**409**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0037	**418**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0055	**421**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0056	**435**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0035	**476**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0115	**529**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0031	**582**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0030	**614**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0293	**623**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0029	**644**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0027	**668**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0297	**679**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0025	**682**	**Rue du lotissement Des Ducs**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0346	**9**	**Rue du Paillet**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0347	**23**	**Rue du Paillet**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0176	**179**	**Rue du Pied de Vierre**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0195	**200**	**Rue du Pied de Vierre**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0412	**205**	**Rue du Pied de Vierre**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0036	**29**	**Rue du Sainfoin**	LE SAUZE-DU-LAC
ZH0120	**78**	**Rue du Sainfoin**	LE SAUZE-DU-LAC
AB 327	**41**	**Rue du Tilleuls**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0250	**25**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0312	**30**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0251	**35**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0416	**44**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0249	**49**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0248	**61**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0314	**66**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0246	**91**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0316	**94**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0320	**114**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0233	**117**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0452	**126**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0209	**210**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0239	**305**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0240	**319**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

MAIRIE du SAUZE DU LAC
05160

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D282021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AB0240	**319**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0258	**343**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0443	**355**	**Rue Principale**	LE SAUZE-DU-LAC
AB0276	**32**	**Ruelle de la Fontaine**	LE SAUZE-DU-LAC

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D292021-DE

MAIRIE du SAUZE DU LAC
05160

N°29/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 08 Juin 2021

Conseillers en exercice	**11**
Conseillers présents	**11**
Conseiller absent	**00**
Conseiller représenté	**00**
•	
Convocation 1er juin 2021	
•	
Pour	**11**
Contre	**00**
Abstention	**00**
•	
Annexe	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.

Absent : /

Représenté : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'une somme globale est prévue au Budget Primitif concernant l'article 65748 pour les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé. Dès à présent, il convient de répartir cette somme aux différentes associations. Le vote se fait par demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **LA REPARTITION SUIVANTE :**
-

Nom de l'association	Demande déposée	Montant demandé	Subventions 2020	
Comité départemental de voile 05	non		200.00€	Montant attribué : 300.00€
Association française des Sclérosés en Plaques	non		200.00€	Montant attribué : pas de subvention
Secours catholique – caritas France	Oui	1000.00€	200.00€	Montant attribué : pas de subvention
Secours populaire Comité d'Embrun	Oui	/	200.00€	Montant attribué : pas de subvention
ACCA	oui	200.00€	200.00 €	Montant attribué : 300.00€
Amicale des Sapeurs Pompiers de Savines le Lac	oui	200.00€	/	Montant attribué : 300.00€
Les restaurants du coeur	oui	/	/	Montant attribué : pas de subvention
Association Ski Club Nature Serre-Ponçon	non		200.00€	Montant attribué : 300.00€
Ligue contre le cancer des Hautes-Alpes	non		200.00€	Montant attribué : pas de subvention

D'ACCORDER les subventions pour l'année 2021.

Le Maire

Bernard RAIZER

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES

Arrondissement de Gap

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D302021-DE

MAIRIE du SAUZE DU LAC
05160

N°30/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 08 Juin 2021

Conseillers en exercice	**11**
Conseillers présents	**11**
Conseiller absent	**00**
Conseiller représenté	**00**
•	
Convocation 1er juin 2021	
•	
Pour	**11**
Contre	**00**
Abstention	**00**
•	
Annexe	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.

Absent : /

Représenté : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers.

Vu le code général des collectivites territoriales et notamment les dispositions de ('article L2121-29 relatif a la gestion des affaires de la commune,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant :
Que les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et/ou d'urgence ou en reprise de désordre cause par un tiers,
Que le coût horaire de ces agents doit etre identifie afin de pouvoir etre facture au tiers pour le compte duquel la prestation a été réalisé ou en reprise du désordre qu'il a causé,
Que les prestations réalisées peuvent etre de différentes natures et notamment en matière d'entretien et de réparation de biens communaux, de travaux publics, ...
Que les coûts horaires sont différenciés selon la compétence du personnel intervenant ainsi que des jours et horaires d'intervention :

Coût horaire de la main d'œuvre HT concernant l'entretien ménager des locaux
Tarifs à partir du 8 juin 2021

Heure agent : 25Euros/heure
Heure tracto-pelle : 50€ (avec chauffeur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
- **DE VALIDER** les coûts horaires sus-indiqués dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions d'agents communaux pour leur compte.

Le Maire

Bernard RAIZER

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Gap

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 15 JUIN 2021
ID : 005-210501631-20210608-D312021-DE

MAIRIE du SAUZE DU LAC
05160

N°31/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 08 Juin 2021

Conseillers en exercice	**11**
Conseillers présents	**11**
Conseiller absent	**00**
Conseiller représenté	**00**
•	
Convocation 1er juin 2021	
•	
Pour	**11**
Contre	**00**
Abstention	**00**
•	
Annexe	

L'an deux mille vingt et un, le 08 juin 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.

Absent : /

Représenté : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Autorisation donné au Maire d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Marseille – affaire parcelle AB310.

Monsieur le Maire rappelle l'affaire concernant la propriété de la parcelle AB310.

Vu les articles L.2132-1 et -2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Le Maire

Bernard RAIZER

Téléphone : 04 92 44 25 34 - Télécopie : 04 92 44 29 39
Mail : mairie-du-sauze-du-lac-05@orange.fr
Site internet : www.lesauzedulac.fr